

CONSIGNES GENERALES – INFORMATION n° 02 / 2020

Mise à jour à partir des recommandations le **9 septembre 2020**

Le scénario de référence pour la rentrée scolaire 2020-2021 s'inscrit dans un cadre sanitaire normal, n'impliquant pas de restriction d'accueil des élèves et de fonctionnement des EPLE : le principe est l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

Plusieurs informations à savoir pour le moment :

I) Les obligations des familles :

- Vérifier la température de leur enfant avant de venir au lycée.
 - Rappel : Une température > 38°C => ne pas envoyer l'élève au lycée,
 - Envoyer un mail : vs.0160119t@ac-poitiers.fr
- Fournir au moins deux masques pour passer la journée (tissus ou papiers).
- Fournir deux masques par jour (papiers) pour les internes soit sur 5 jours d'internat (10 masques au minimum).
- Récupérer rapidement son enfant en cas de suspicion.

II) La conduite à tenir au sein du lycée :

- Port du masque OBLIGATOIRE dans le lycée pour tous les élèves et les personnels :
 - En permanence sauf :
 - **Lorsque l'on est seul dans un bureau ou une salle.**
 - City stade
 - Dans les chambres à l'internat
 - Dans les sanitaires à l'internat (uniquement)
 - A la cantine lors de la prise du repas.
 - Pendant les activités d'E.P.S.
- Le masque couvre le nez et la bouche.
- Lavage des mains régulièrement, en particulier :
 - Dès la rentrée dans le lycée (gel hydroalcoolique).
 - Plusieurs fois dans la journée.
 - Obligatoirement au passage à la cantine.
 - Lors de chaque entrée dans une salle pédagogique.
 - Avant et après l'accès aux sanitaires.

III) Le protocole à respecter en cas de suspicion :

- 1) Ne pas envoyer l'élève au lycée
Pour les internes, isolement à l'infirmerie et retour RAPIDE au domicile.
- 2) Retour au domicile avec la préconisation d'un rendez-vous chez le médecin qui prendra la responsabilité de faire un test ou pas.
- 3) Si le résultat du test est négatif, retour en classe.
- 4) Si le résultat du test est positif, prévenir le lycée.
 - a) Le lycée fait un signalement aux autorités.
 - b) Il y a une enquête sur le nombre de cas « contacts ».
 - c) Une information est donnée aux familles.
 - d) Tous les cas « contacts » doivent faire un test et sont mis en quarantaine de 14 jours.
 - e) Au regard des résultats de tous les tests, une décision administrative est prise pour soit : un retour à la normale ou mettre quelques élèves ou une classe ou tout l'internat ou le lycée en « télé-travail ».

IV) Les engagements du lycée :

- A l'entrée du lycée, mettre :
 - Du gel hydroalcoolique.
 - Affichage des bons gestes de distanciation.
- Dans chaque salle de classe, contrôler et mettre à disposition :
 - Du gel hydroalcoolique
 - Papier à essuyer
 - Produit désinfectant
- Dans les sanitaires, s'assurer de la présence :
 - Du savon
 - Des essuie-mains jetables
 - Des consignes sur le lavage des mains
 - Affichage des bons gestes de distanciation.
- Nettoyage, désinfection et aération réguliers des locaux.
- Mettre à disposition, A TITRE EXEPTIONNEL, des masques pour les élèves qui n'en auraient pas.

- Equiper l'infirmierie du nécessaire pour isoler un malade supposé.
- Mesurer la température, chaque matin, des élèves internes.
- Rappeler à tous les personnels la conduite « des gestes barrières » dès la pré-rentrée.
- Rappeler et expliquer les gestes barrières dès la rentrée à tous les élèves.
- Etre à l'écoute des familles en cas de difficultés d'approvisionnement ou financières liées aux obligations d'achat des masques.
- Les emplois du temps en enseignement professionnel ont été réfléchis pour limiter les propagations.
- Limiter le nombre d'internes à 3 voire 2 élèves par chambre au lieu de 4.
- Attribuer des sanitaires à chaque chambre.
- Il n'y aura pas de photos de classe (pour le moment).
- Mettre à disposition des films plastiques pour couvrir les claviers dans les salles comportant plusieurs ordinateurs.

Le Proviseur